



Mont
Saint
Aignan

DECISION N°2026 - 72

METROPOLE ROUEN NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU TERRAIN DE TENNIS DES COTTES EN SQUARE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° DEL2026-04-04 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du FACIL pour l'opération « travaux de transformation du terrain de tennis des cottes en square », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux aires de jeux	79 007,00 €
	Travaux espaces verts et clôtures	80 004,00 €
	Achat végétaux	5 256,58 €
	TOTAL	164 267,58 €
RECETTES	Département Seine-Maritime - AAP	6 673,29 €
	Métropole Rouen Normandie	37 590,00 €
	Autofinancement Ville	120 004,29 €
	TOTAL	164 267,58 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le
Pour le maire et par délégation,
Benjamin DUCA-DENEUVE

30 JUIN 2026

4^e adjoint chargé des finances et de
l'évaluation des politiques publiques

